



Conseil d'administration

315^e session, Genève, 15 juin 2012

GB.315/INS/6/3

Section institutionnelle

INS

Date: 28 mai 2012

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Troisième rapport supplémentaire: Documents soumis pour information uniquement

1. Dans le cadre du paquet de réformes¹ qu'il a adopté à sa 310^e session (mars 2011)², le Conseil d'administration a approuvé des modalités visant à améliorer le mécanisme d'établissement de son ordre du jour. Il a décidé à cet égard que toutes les questions inscrites à son ordre du jour seront, par définition, présentées pour orientation et/ou pour décision et que les questions qui sont soumises à des fins d'information uniquement et qui n'appellent pas une discussion de fond au Conseil d'administration seraient supprimées de l'ordre du jour. Par conséquent, il est également convenu que les documents portant la mention «**pour information uniquement**» seraient publiés sur le site Web du Conseil d'administration mais ne seraient pas destinés à faire l'objet d'une discussion, à moins que le groupe de sélection tripartite n'en décide autrement à la demande d'un membre du Conseil d'administration³.
2. En application de cette décision, une liste de tous les documents qui sont soumis «**pour information uniquement**» à une session donnée serait établie, afin que le Conseil d'administration puisse en prendre note, et annexée à l'ordre du jour. Cette liste figure en annexe du présent document.

¹ Document GB.310/9/1.

² Document GB.310/PV, paragr. 129 a).

³ Voir BIT: *Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail* (Genève, 2011), note introductive, paragr. 44.

3. Cette liste comprend également les documents qui sont communiqués au Conseil d'administration «**pour information uniquement**», après approbation de son bureau en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil d'administration ⁴.
4. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prendre note par conséquent de l'information contenue dans les documents énumérés en annexe.*

Point appelant une décision: paragraphe 4

⁴ *Ibid.*, section 2.3.

Annexe

Documents soumis au Conseil d'administration pour information uniquement – 315^e session (juin 2012)

Numéro de document	Titre
Documents approuvés par le bureau du Conseil d'administration et soumis au Conseil pour information uniquement	
GB.315/INF/1	Programme des réunions tel qu'approuvé par le bureau du Conseil d'administration
GB.315/INF/2	Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés
Section institutionnelle	
GB.315/INS/INF/1	Dissolution de la Fédération internationale des producteurs agricoles
